



Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville
COMMUNE DE SAINT-WITZ

ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT NUMEROTATION rue Grande rue

Le Maire de la commune de SAINT-WITZ,

VU les articles L.2213-28 et R.2512-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°46-2025 du conseil municipal du 10 septembre 2025 ;

CONSIDERANT que le numérotage des parcelles constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire,

CONSIDERANT que la portion de voie située sur le territoire de Saint-Witz constitue le prolongement direct de la « rue Grande Rue » de Survilliers

CONSIDERANT qu'il apparaît logique et cohérent, pour des raisons d'adressage, de sécurité, de repérage et de continuité territoriale, d'attribuer le même nom à cette portion ;

CONSIDERANT qu'une telle harmonisation facilitera la distribution du courrier, l'intervention des services de secours et la gestion des réseaux et services publics ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est prescrit la numérotation suivante :

références cadastrales	numérotation
Section B n°1000 et 1010	65 rue Grande Rue
Section B n° 215, 218, 437, 1001, 1330, 1339, 1341 & 1343	67 rue Grande Rue
Section B n° 214, 1007, 1331 et 1604	69 rue Grande Rue
Section B n°1603	71 rue Grande Rue
Section B n°1009, Section C n° 181, 299, 343 et 513	73 rue Grande Rue
Section C n° 344	75 rue Grande Rue

conformément au plan annexé.

Article 2 : Les frais d'entretien et, en dehors d'un changement de série, de réfection du numérotage, sont à la charge du propriétaire ou des propriétaires qui doivent veiller à ce que le numéro inscrit sur leur propriété soit constamment net et lisible.

Article 3 : Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue. Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

Article 4 : Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent arrêté.

Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles, Direction Départementale des finances Publiques du 95, Mairie de Survilliers, Centre de distribution de Goussainville, Centre de Secours de Saint-Witz/Survilliers, Gendarmerie Nationale – Brigade de Survilliers, société BAUER Paris Occasion Saint-Witz 95, société Milence, hôtel Novotel, concessionnaire Porsche, ENEDIS à Saint-Quentin en Yvelines, SAUR, SICTEUB, GRT GAZ à Gennevilliers

A Saint-Witz, le 26 septembre 2025

Le Maire,
Frédéric MOIZARD



Plan de numérotation de la rue Grande Rue

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
VAL D OISE

Commune :
SAINT-WITZ

Section : B
Feuille : 000 B 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 16/09/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SERVICE DEPARTEMENTAL DES IMPOTS
FONCIERS DU VAL D'OISE CENTRE DES
FINANCES PUBLIQUES 95093
95093 CERGY PONTOISE CEDEX
tél. 01.30.75.72.00 -fax
sdif.val-doise@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

